

Commune de Bernières-sur-Mer
Département du Calvados

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Réunion publique du 10 mars 2016

La réunion publique se tient dans le cadre de la phase de concertation obligatoire de la procédure de transformation de la ZPPAUP (Zone de Protection de l'Architecture et du Patrimoine) en AVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine).

Les documents de l'AVAP sont mis à disposition du public pendant trois semaines.

La présente réunion a été annoncée dans les boîtes aux lettres et par un affichage.

Elle se tient à la « Salle de la mer », place du 6 Juin, le jeudi 10 mars 2016 à partir de 18h30.

Les services de l'état sont représentés par Monsieur Laprie-Santenac, architecte des Bâtiments de France.

Monsieur Denis Leportier introduit la réunion et remercie les personnes présentes.

Il rappelle les enjeux de la démarche de transformation de la ZPPAUP en AVAP, à savoir la protection du patrimoine et la prise en compte des objectifs de développement durable sur la commune.

Il rappelle sur le dossier a été suivi sur 18 mois par une commission locale constituée d'élus, de représentants qualifiés qui s'est réunie régulièrement.

Il indique aux habitants que le dossier sera soumis au vote du Conseil Municipal le jeudi 17 mars.

Le projet arrêté sera ensuite présenté à la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture le vendredi 1^{er} avril.

Monsieur Laprie-Santenac prend ensuite la parole pour rappeler l'importance du travail de suivi de cette étude.

Il précise que l'un des objectifs est également de simplifier les documents et les rendre plus accessibles.

Il rappelle les principales modifications par rapport à la ZPPAUP :

- Prise en compte du grand paysage et du rapport au littoral,
- Prise en compte du patrimoine du XIXe siècle et balnéaire et de la seconde Guerre Mondiale,
- Recul du périmètre dans les zones sans enjeux,
- Prise en compte des enjeux de protection des grands domaines, de leurs parcs et leurs masses boisées,
- Réflexion sur les modes d'implantation et de densification.

Perrine Leclerc, architecte du patrimoine, chargée d'étude, invite ensuite les participants à se lever pour suivre la présentation autour des 10 panneaux d'exposition.

Les habitants suivent avec intérêt les explications puis sont invités à poser des questions et émettre leurs remarques.

Un habitant s'inquiète des règles d'implantation qui, selon lui, apporte un côté rigide, rectangulaire, alors que l'architecture vernaculaire suit un modèle plus libre et organique.

Perrine Leclerc et Dominique Laprie-Santenac expliquent qu'au contraire, les règles se sont allégées et ont été inspirées par les formes locales.

Un habitant propose que soient gardés en mémoire dans les rez-de-chaussée, les traces et vestiges d'anciennes échoppes.

Une habitante incrimine les aménagements de bords de mer et notamment la place du 6 juin et l'ensemble immobilier dans lequel se tient la présente réunion.

Monsieur le Maire explique que justement, ces aménagements datent des années 80, et que des études telles que la ZPPAUP et l'AVAP visent à ne plus reproduire les erreurs du passé par une meilleure prise en compte et connaissance du contexte existant.

Un habitant demande des informations sur les aides éventuelles en cas de ravalement. Monsieur Laprie-Santenac lui explique les dispositifs mis en place dans de tels cas par la fondation du patrimoine.

Une habitante s'interroge sur le classement en rouge d'une maison alors que les maisons mitoyennes, selon elle de qualité similaire, sont classées en orange.

A l'issue de la réunion, les membres présents sont invités à formuler leurs remarques dans le registre de concertation en mairie.

Annexes :

- Les panneaux d'exposition.

Fait à Paris, le 11 mars 2015.

Perrine Leclerc, architecte du patrimoine